



PPMS

*Plan Particulier de Mise en Sûreté
Ecoles de Grésy sur Aix*

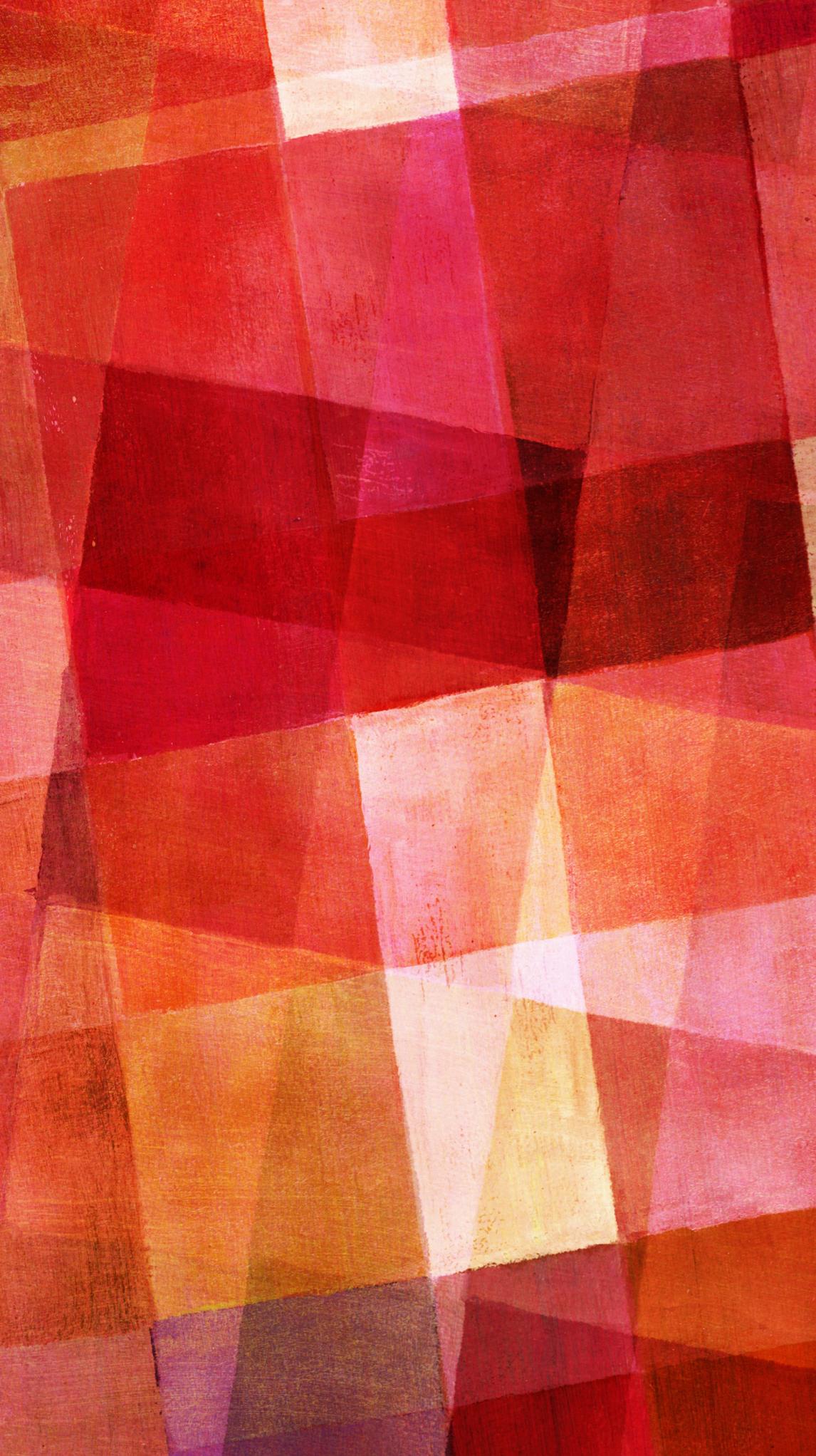


PPMS, POURQUOI, COMMENT?

- Depuis le 25/01/2016, conformément à la circulaire n° 2002-119, les établissements scolaires doivent élaborer un **PPMS, Plan Particulier de Mise en Sûreté**, face aux **risques majeurs** et définir les **mesures spécifiques à prendre en cas d'attentat ou d'intrusion extérieure**

PPMS, POURQUOI, COMMENT?

- Le PPMS est un plan d'organisation interne mis en place par le directeur d'école pour protéger le personnel et les élèves des effets d'un événement majeur.
- Etabli à partir de l'analyse des risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune, il prévoit un certain nombre de dispositions simples pour assurer la mise en sûreté des occupants (confinement ou évacuation) et l'autonomie de l'établissement en attendant l'arrivée des secours.
- Bâti collégialement, le PPMS attribue à chaque personnel de l'établissement un rôle précis tenant compte de ses compétences.



LES RISQUES IDENTIFIÉS A GRESY

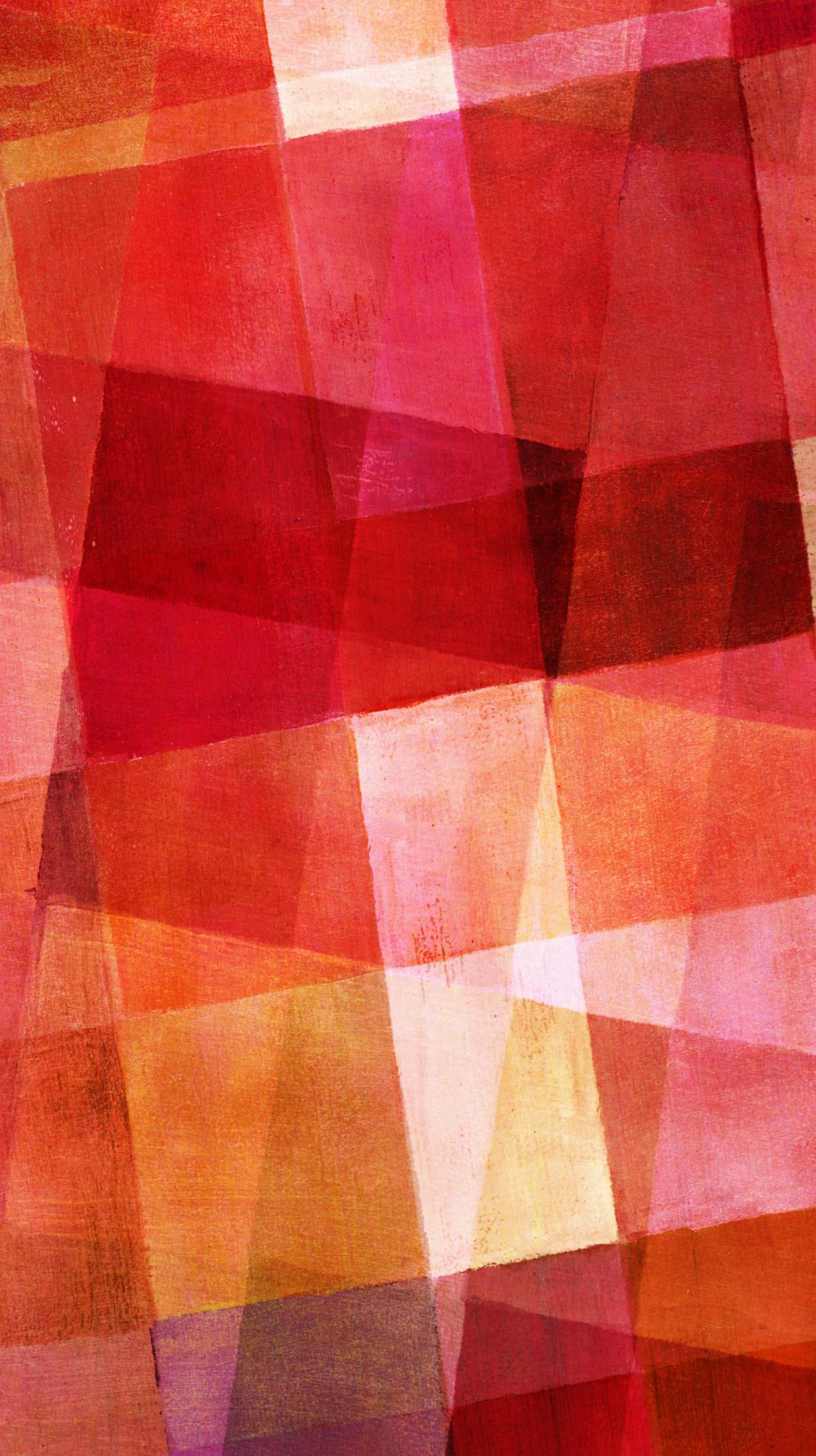
➤ Risques naturels :

- Inondations
- Séisme (zone 4)
- Mouvement de terrain
- Avalanches

➤ Risques technologiques :

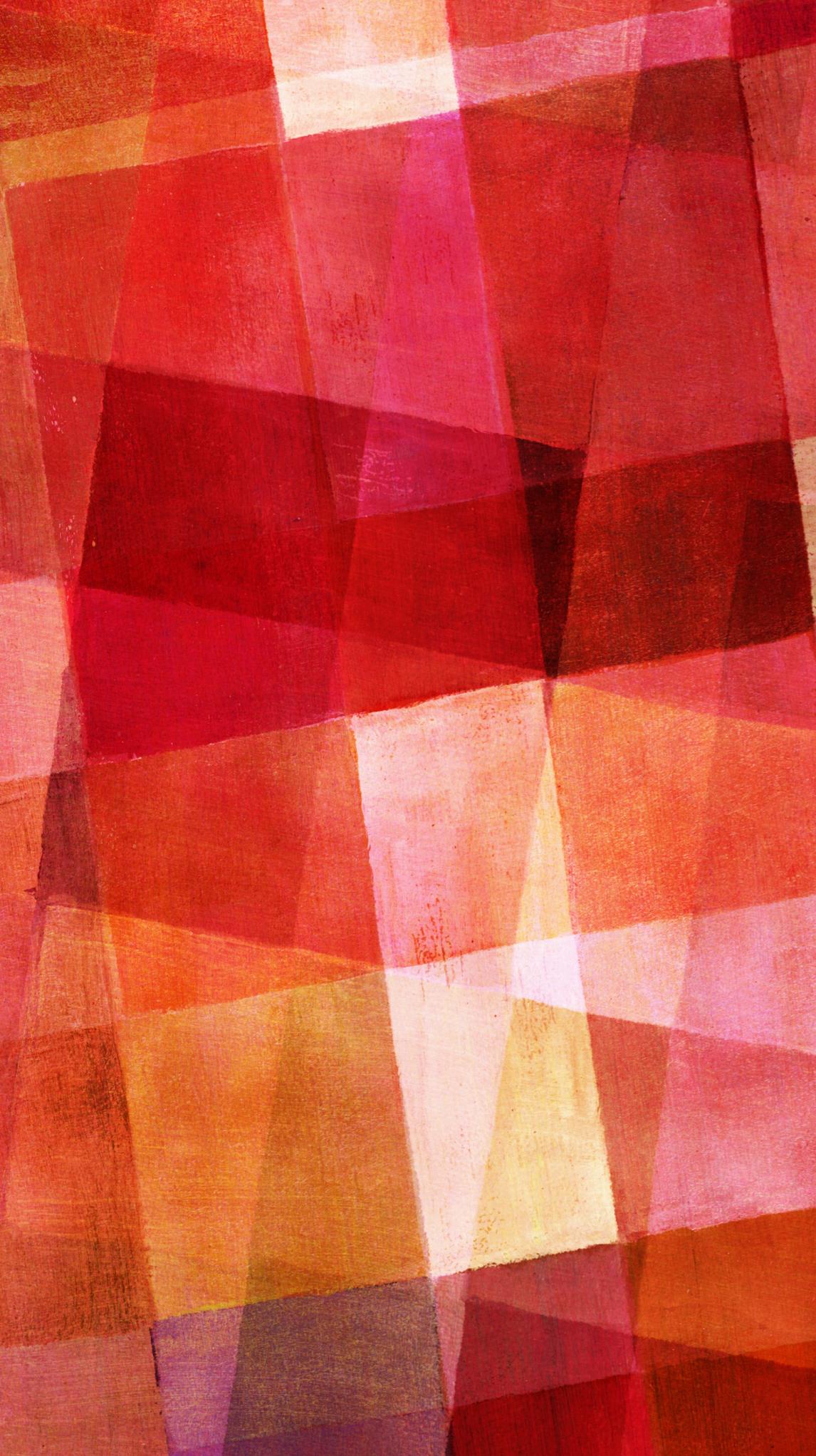
- Transport de matières dangereuses
- Risques industriels
- Risque nucléaire
- Barrage

➤ Attentats et intrusions



LE PPMS DANS LES ÉCOLES

- Déterminer les accès à l'établissement et situer les emplacements de coupure des circuits
 - Gaz, électricité, eau, ventilation



LE PPMS DANS LES ÉCOLES

- Déterminer les lieux de mise en sûreté
 - « Il s'agit de pouvoir se mettre à l'abri en utilisant au mieux les bâtiments existants. Même si leur isolation n'est pas parfaite, ils permettront de limiter les effets d'un accident. »
 - Ces lieux devront disposer d'au moins 1m² par personne, si possible d'un point d'eau, de la proximité de sanitaires et présenter des critères de solidité suffisants.
 - Ils devront être accessibles à tout moment et de n'importe quel point de l'école ou de l'établissement

ECOLE MATERNELLE

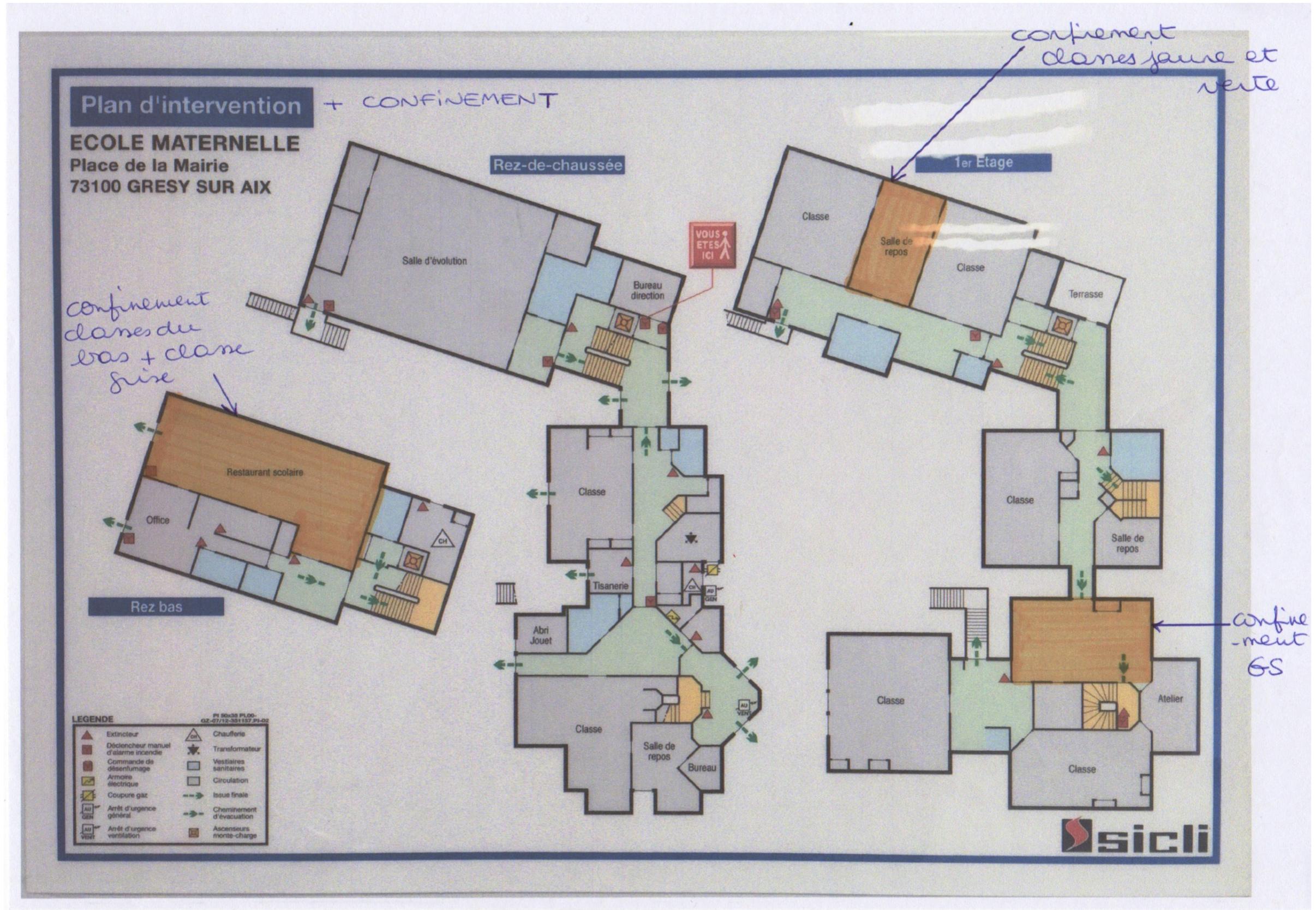
➤ 3 lieux de confinement :

- Classes verte et jaune : dortoir situé entre les deux classes
- Classes de GS : salle des maîtres
- Classes du bas + classe grise : réfectoire

➤ Critères de choix :

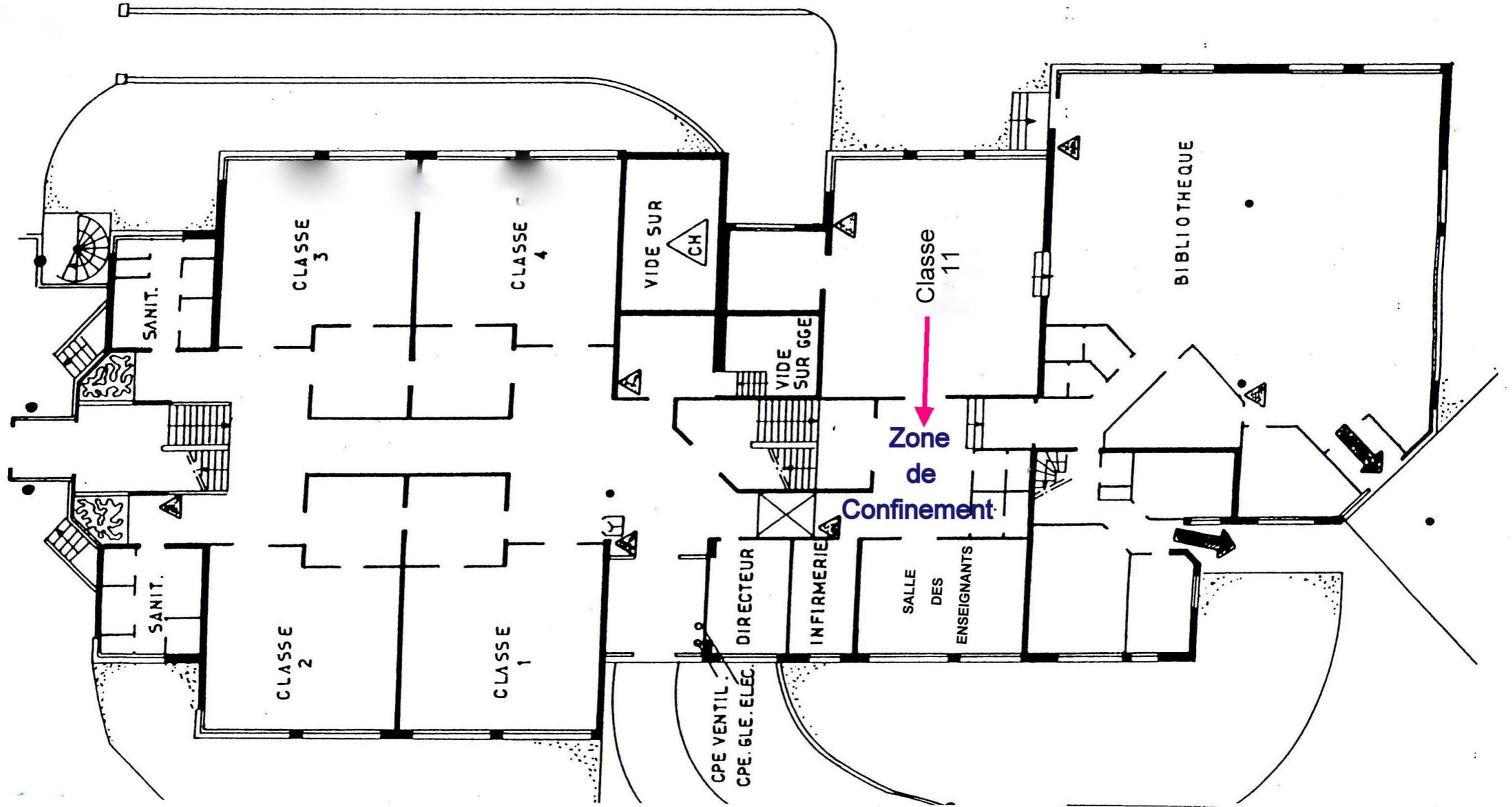
- facilité d'accès, taille suffisante, orientation N (vitres non exposées aux vents dominants en cas de tempête), point d'eau et sanitaires proches
- 1 responsable + 1 mallette par lieu de confinement

PLAN DE CONFINEMENT - ECOLE MATERNELLE

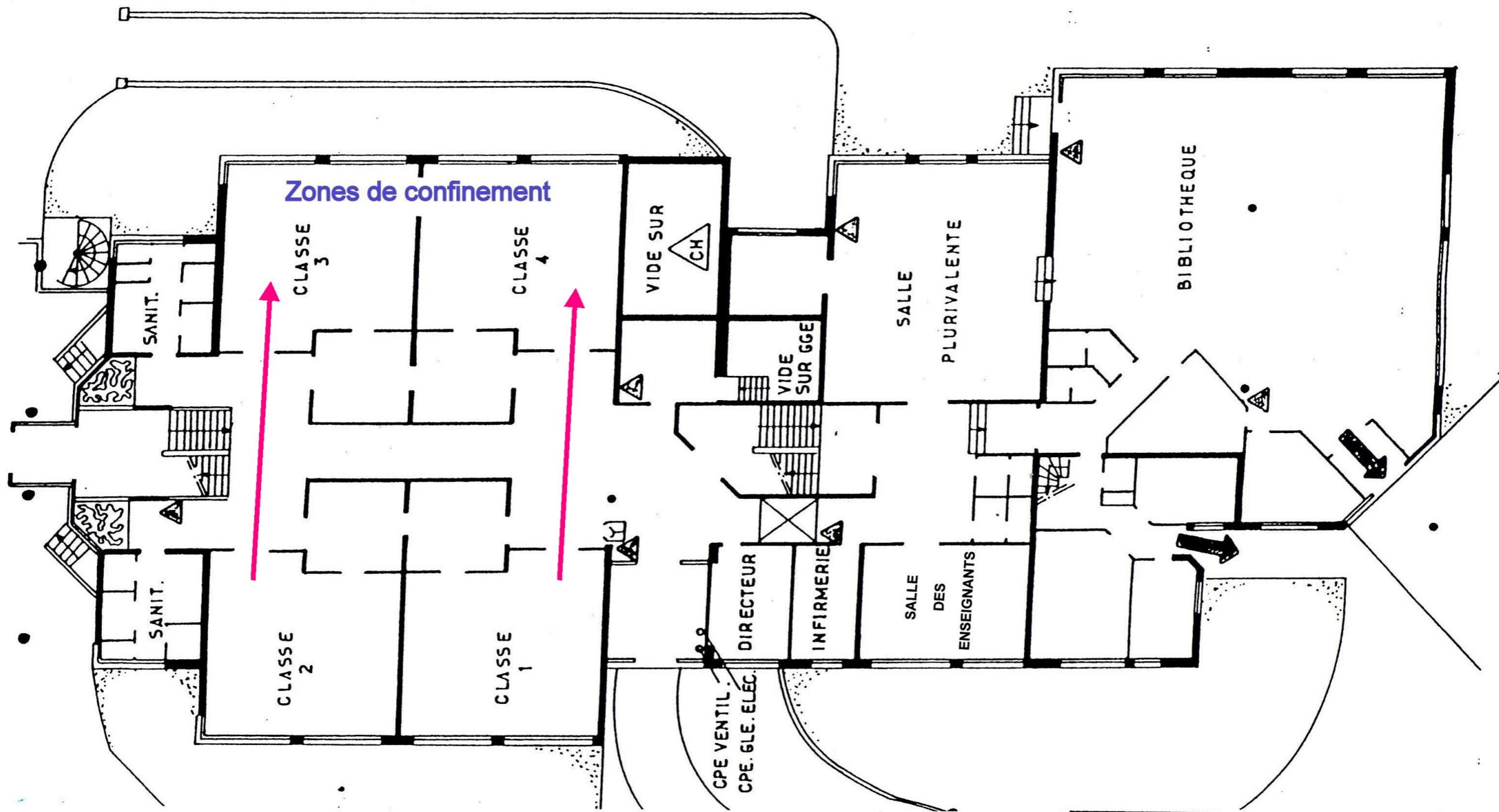


Classe 11

SALLE DE CONFINEMENT : R.D.C

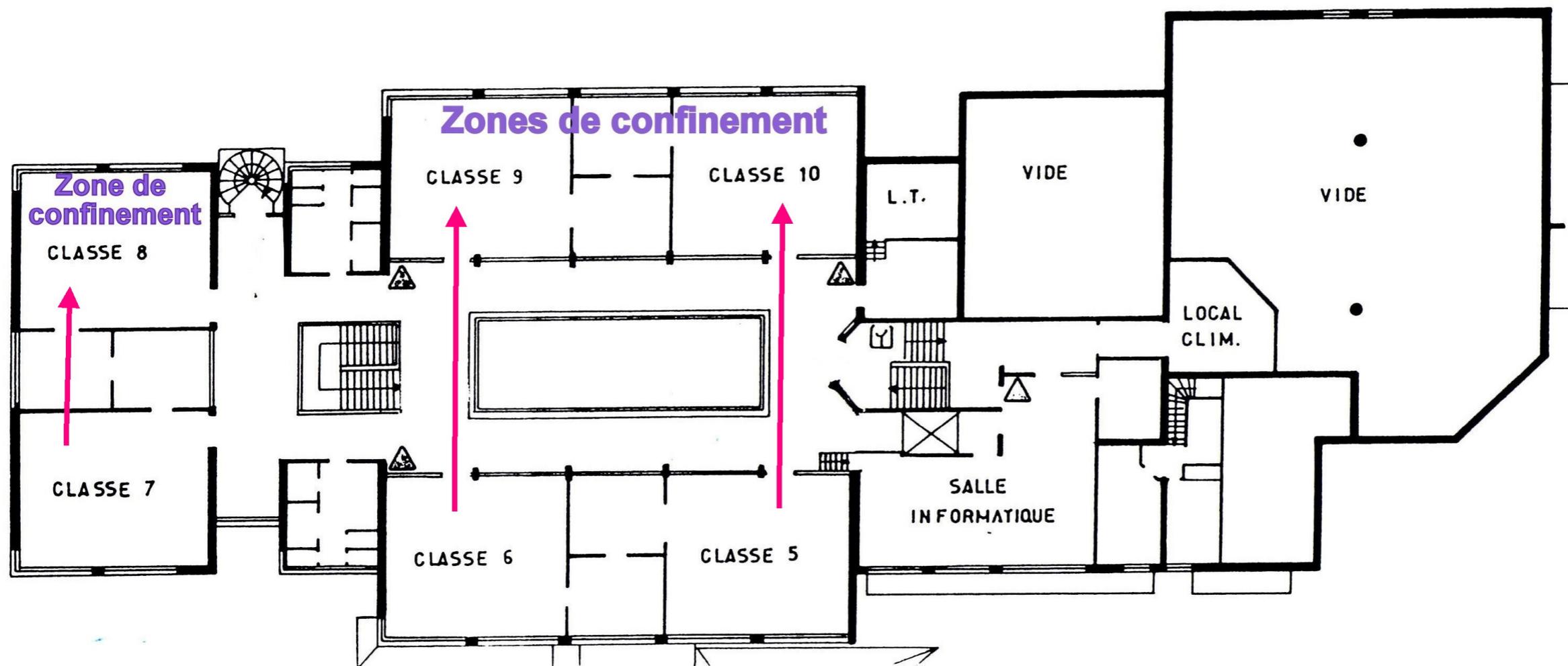


PLAN PPMS



classes 8, 9 et 10

SALLES DE CONFINEMENT : ETAGE



PLAN PPMS

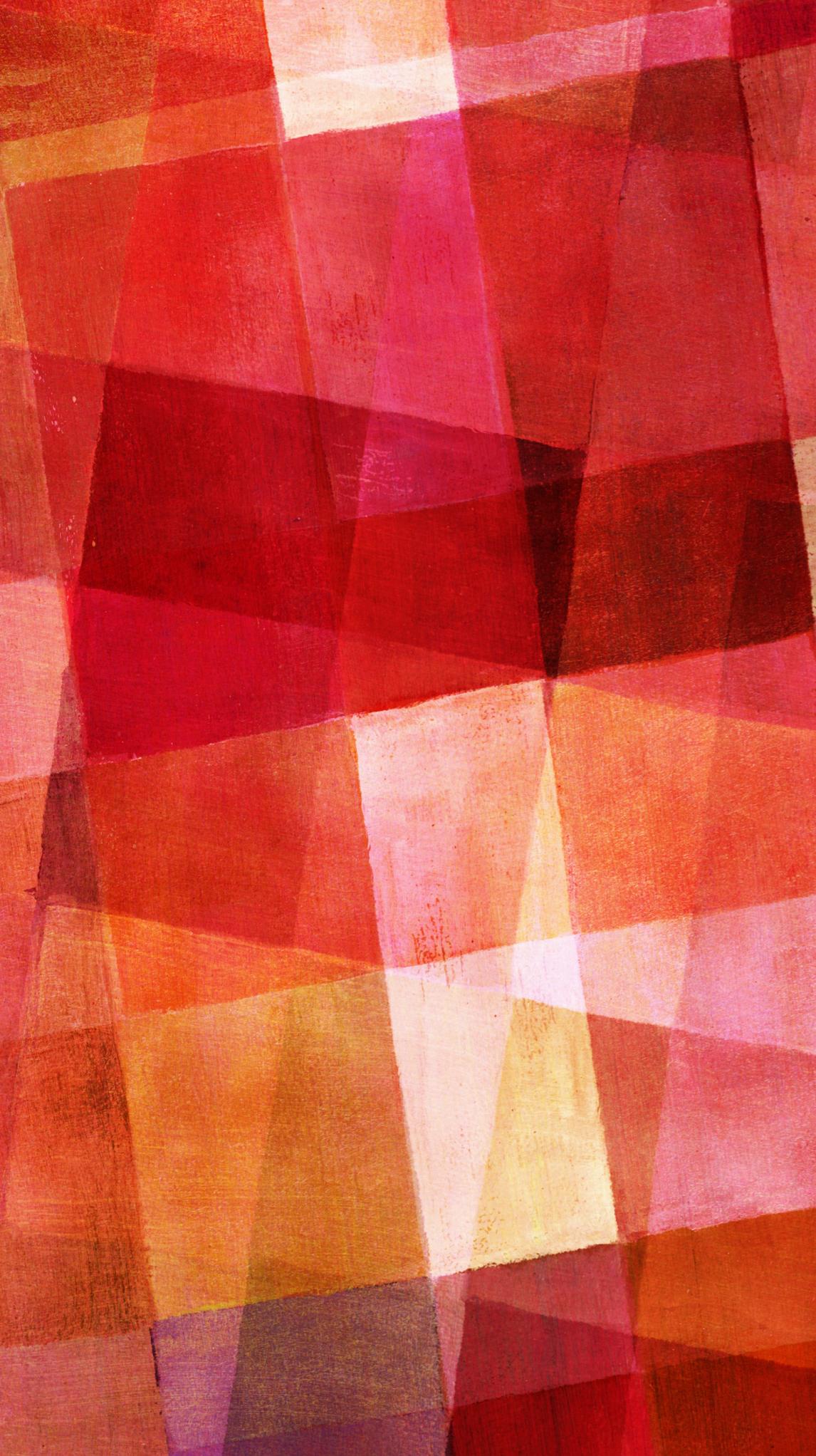
ECOLE ELEMENTAIRE

➤ 3 lieux de confinement :

- Classes 3 et 4
- Classes 9 et 10
- Classe 8 et 11

➤ Critères de choix :

- facilité d'accès, taille suffisante, orientation N (vitres non exposées aux vents dominants en cas de tempête), point d'eau et sanitaires proches, communication possible entre les classes
- 1 responsable + 1 malette par lieu de confinement



LE PPMS DANS LES ÉCOLES

➤ Matériel nécessaire (en cours)

- Téléphone
- Poste de radio
- Ruban adhésif
- Trousse de premier secours
- Eau embouteillée
- Lampes de poche à dynamo
- Liste élèves, annuaire de crise, cahier pour noter chronologie des évènements

L'ALERTE

- Le directeur est prévenu par :
 - Mairie, Préfecture, Gendarmerie
- Le directeur est témoin d'un accident
- Le signal d'alerte national retentit

- **DECLENCHEMENT DU PLAN DE MISE EN SURETE AU SEIN DE L'ECOLE :**
 - Corne de brume (3 coups de 30s)
 - Relai verbal

LES CONSIGNES DE MISE EN SÛRETÉ

INONDATIONS

Si les délais sont suffisants :

- évacuation préventive possible effectuée par les autorités

Si les délais sont insuffisants :

- rejoignez les zones prévues en hauteur (étages, collines, points hauts...) : à définir.....
- n'allez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée

Dans tous les cas :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- ne prenez pas l'ascenseur
- fermez portes, fenêtres, aérations, etc.
- mettez en hauteur le matériel fragile

SEISMES

Pendant les secousses :

- si vous êtes à l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloigner vous des fenêtres.
- si vous êtes à l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer, éloignez-vous des bâtiments.

Après les secousses :

- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- ne prenez pas les ascenseurs,
- évacuez vers les zones extérieures prévues dans votre plan de mise en sûreté,
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé

MOUVEMENTS DE TERRAIN

GLISSEMENT DE TERRAIN

Si les délais sont suffisants :

- évacuation possible par les autorités

Pendant :

- *à l'intérieur*, abritez-vous sous un meuble solide, éloignez-vous des fenêtres.
- *à l'extérieur*, essayez d'entrer dans le bâtiment en dur le plus proche, sinon fuyez latéralement

Après :

- évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- éloignez-vous de la zone dangereuse
- rejoignez le lieu de regroupement : à prévoir
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé

TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Nuage toxique :

- mettez à l'abri tout le monde dans les locaux : à prévoir
.....
- calfeutrez les ouvertures (aérations,...)
- fermez portes et fenêtres
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité

Explosion :

- évacuez dans le calme tout le monde vers les lieux de mise en sûreté externe en évitant les zones fortement endommagées (chutes d'objets, ...)
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité.

Explosion suivie d'un nuage toxique :

- regroupez tout le monde vers des lieux de mise en sûreté interne. Ces lieux doivent être éloignés des baies vitrées et des fenêtres endommagées.
- coupez ventilation, chauffage, gaz et électricité
- fermez portes et fenêtres avant de sortir.

Dans tous les cas :

- évacuation possible effectuée par les autorités

INTRUSION, ATTENTATS

▷ Au déclenchement des faits ou d'une alerte

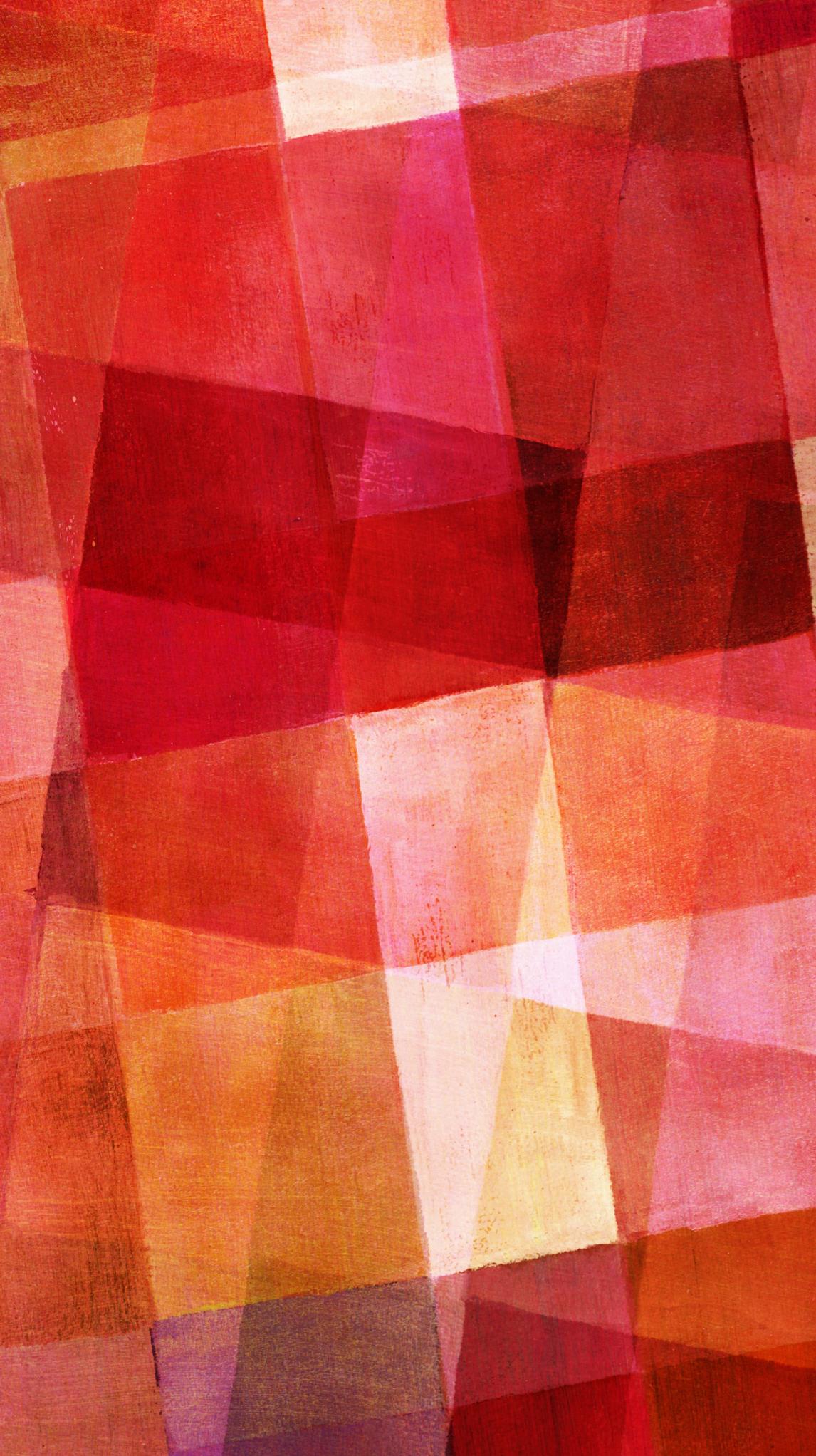
- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer la conduite à tenir : **évacuation ou confinement** ;
- se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement ;
- appeler dans la mesure du possible les services de police ou de gendarmerie : décliner sa qualité, décrire la situation le plus précisément possible (nombre d'individus, localisation, type d'armes) ;
- rester calme pour ne pas communiquer son stress.

▷ Choix n°1 : l'évacuation

- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche ;
- demander un silence absolu ;
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles ;
- signaler l'emplacement du point de rassemblement.

▷ Choix n°2 : le confinement

- Identifier le(s) local (-aux) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate ;
- verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) ;
- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- leur demander de s'allonger ;
- éteindre les lumières ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ;
- attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.



LEVER L'ALERTE

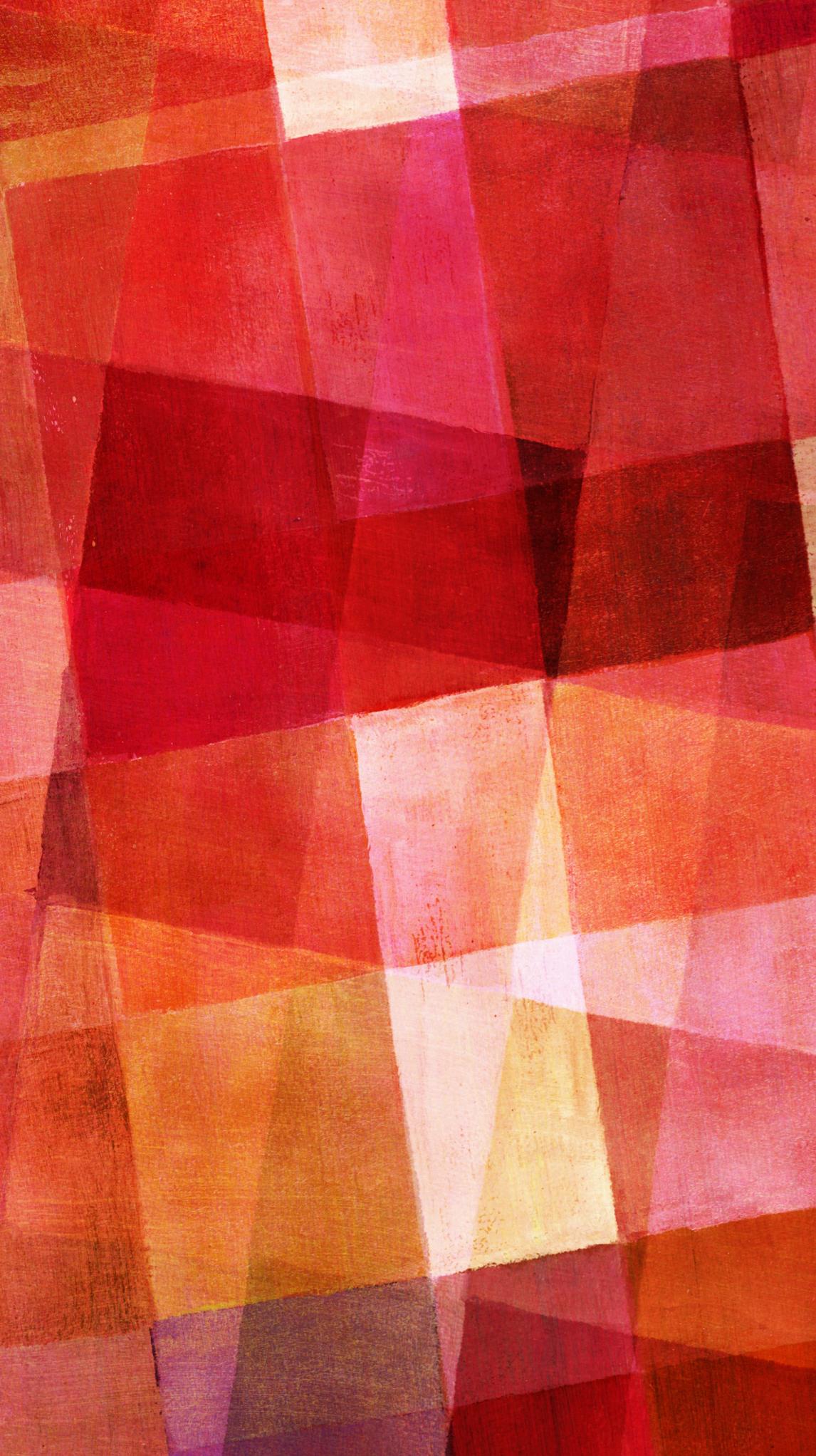
- **DECISION DE LEVER L'ALERTE :**
 - Gendarmerie, téléphone ou radio, signal de fin (30s à fréquence fixe)

- **LEVER L'ALERTE :**
 - Corne de brume (1 coup de 30s)
 - Relai verbal

GESTION DE « L'APRÈS »

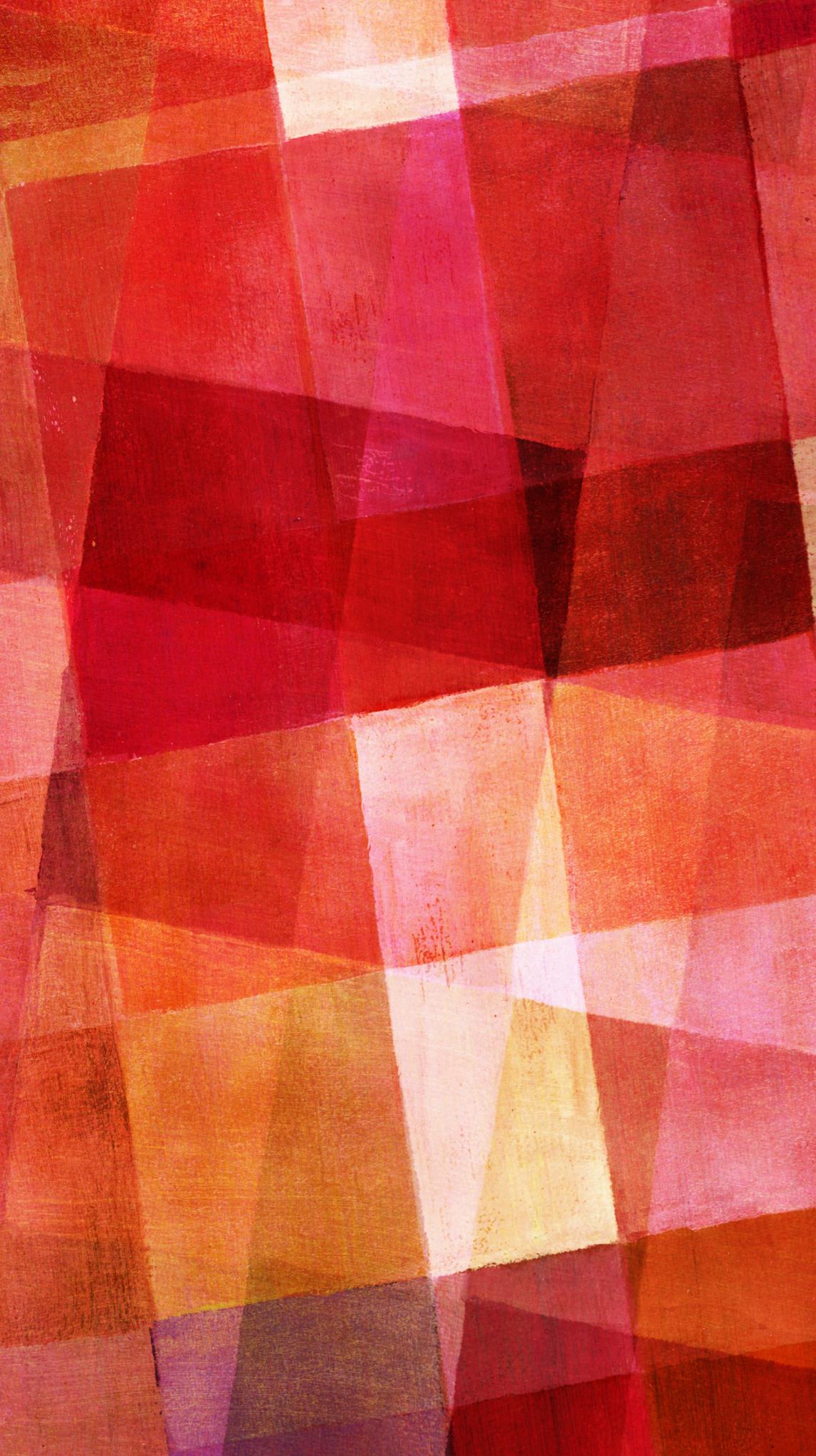
- ⇒ en cas d'accident technologique, **d'aérer l'ensemble des locaux et des couloirs**, avant de faire sortir les élèves (phase de déconfinement). Pour cela, les responsables de zone protégeront leurs voies respiratoires par des linges humides.
- ⇒ de prévoir une période de récréation
- ⇒ de prévoir l'organisation de la fin de la journée scolaire
- ⇒ de faire exprimer les élèves et les personnels sur l'événement (évacuation du stress)
- ⇒ d'organiser le retour des élèves vers les familles
- ⇒ de préparer le bilan (chronologie, chiffrage, reportage photo, rapports aux autorités)
- ⇒ d'améliorer, si nécessaire, le PPMS

**ETAT D'AVANCEMENT
DU PPMS
DANS LES ECOLES**



ECOLE MATERNELLE

- **MISE A JOUR DU PPMS et INFORMATION DU PERSONNEL** : janvier 2016
- **EXERCICE DE CONFINEMENT** : 13 janvier 2016
 - exercice type « transport de matières dangereuses »
 - lieux de confinement identifiés
 - matériel à acheter/remplacer : caisses + corne de brume
- **TRANSMISSION DU PPMS** :
 - conseil d'école, mairie, inspection, DDSEN : en cours
- **INFORMATIONS AUX FAMILLES** : 27 janvier 2016
 - fiche « informations aux familles du PPMS » + CR conseil école



ECOLE ELEMENTAIRE

- **MISE A JOUR DU PPMS et INFORMATION DU PERSONNEL** : janvier 2016
- **EXERCICE DE CONFINEMENT** : 2 février 2016
 - exercice type « transport de matières dangereuses »
 - lieux de confinement identifiés
- **TRANSMISSION DU PPMS** :
 - conseil d'école, mairie, inspection, DDSEN : en cours
- **INFORMATIONS AUX FAMILLES** : 27 janvier 2016
 - fiche « informations aux familles du PPMS » + CR conseil école

INFORMATIONS AUX FAMILLES

*(l'information sera diffusée individuellement
dans les cahiers de liaison)*

Un accident majeur peut provoquer une situation de crise et induire un délai de montée en puissance des secours laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à l'événement. C'est pour que les écoles et établissements confrontés à une telle situation d'exception puissent être préparés à l'affronter et à la gérer avec efficacité que le Ministère de l'Education nationale a publié le 30 mai 2002 un Bulletin Officiel Hors série n°3 relatif à la mise en œuvre de « plans particuliers de mise en sûreté » des établissements scolaires face à un accident majeur.

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte :

N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Écoutez la radio

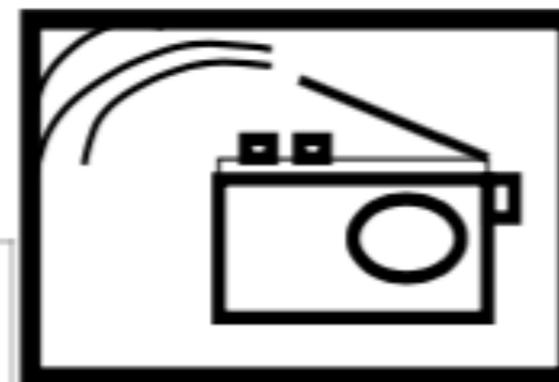
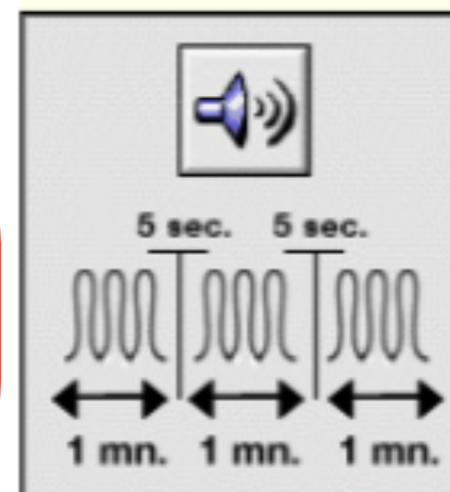
Respectez les consignes des autorités

Fréquence radio locale conventionnée par le Préfet :

**Radio France Bleu Pays de Savoie :
103,9 FM**

Signal National d'Alerte (SNA)

La sirène émet un signal modulé de trois séquences d'une minute chacune.



**N'allez pas chercher votre enfant à l'école
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son école ou son établissement.**



**Ne téléphonez pas.
N'encombrez pas les réseaux,
Laissez les libres pour que les secours
puissent s'organiser.**



**Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités
(celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).**